

RECUEIL DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du 12 février 2026	
2026 0212 01	Vote du Compte Financier Unique du budget Assainissement Collectif
2026 0212 02	Vote du Compte Financier Unique du budget Assainissement Non Collectif
2026 0212 03	Affectation de Résultat 2025 du budget Assainissement Collectif
2026 0212 04	Affectation de Résultat 2025 du budget Assainissement Non Collectif
2026 0212 05	Vote du budget primitif 2026 budget Assainissement Collectif
2026 0212 06	Vote du budget primitif 2026 budget Assainissement Non Collectif

Signature du secrétaire de séance



Signature du Président



DELIBERATION DU COMPTES FINANCIER UNIQUE N° 2026-0212-01

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32

Présents : 19

Votants : 19

Le président ne participant pas
au vote

Nombre de suffrages :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation

04/02/2026

Date d'affichage

04/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le : 25/02/2026

Et publication du :

25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURAND Sylvain pour le vote du compte financier unique.

Etaient présents : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnauld, M. WILLEMOT Georges.

Procuration : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M. VOISIN Arnauld.

Etaient absents : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

Etaient excusés : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L 2121-14, L2121-31 et L5211-1,

VU l'instruction M 49,

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDÉRANT que :

- le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique,
- qu'il est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable et que les écritures en dépenses et en recettes sont identiques,

CONSIDÉRANT le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget « Assainissement Collectif » et son rapport de présentation,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de remettre la présidence de l'assemblée à M. Sylvain DURAND, 1^{er} Vice-Président.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, hors la présence du Président, à l'unanimité.

-APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé conjointement par le Président et le comptable public tel que présenté et les résultats de l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 901 436,11	4 196 817,92	8 098 254,03
	Recettes réalisées (1)	B	1 523 852,81	4 562 302,93	6 086 155,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 954 920,08	6 871 300,05	10 826 220,13
	Dépenses réalisées (1)	E	1 788 526,53	4 231 676,13	6 020 202,66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-264 673,72	330 626,80	65 953,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	53 483,97	2 674 482,13	2 727 966,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-211 189,75	3 005 108,93	2 793 919,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-211 189,75	3 005 108,93	2 793 919,18

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric
Le Vice-Président,



Sylvain DURAND

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 19
Votants : 19
Le président ne participant pas au vote
Nombre de suffrages :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
04/02/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 25 /02/2026

Et publication du :
25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURAND Sylvain pour le vote du compte financier unique.

Etaient présents : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procuration : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M VOISIN Arnaud.

Etaient absents : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

Etaient excusés : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L 2121-14, L2121-31 et L5211-1,

VU l'instruction M 49,

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

CONSIDÉRANT que :

- le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique,
- qu'il est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable et que les écritures en dépenses et en recettes sont identiques,

CONSIDÉRANT le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget « Assainissement Non Collectif » du SIARNC et son rapport de présentation,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose de remettre la présidence de l'assemblée à M. Sylvain DURAND, 1^{er} Vice-Président.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, hors la présence du Président, à l'unanimité.

-APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé conjointement par le Président et le comptable public tel que présenté et les résultats de l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 307,68	5 000,00	8 307,68
	Recettes réalisées (1)	B	3 307,68	4 325,60	7 633,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 230,72	13 920,64	27 151,36
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	9 472,86	9 472,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 307,68	-5 147,26	-1 839,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	3 307,68	-5 147,26	-1 839,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	3 307,68	-5 147,26	-1 839,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric
Le Vice-Président,



Sylvain DURAND

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 32
Présents : 19
Votants : 20

Nombre de suffrages :
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
04/02/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 25 /02/2026

Et publication du :
25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procuration : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M. VOISIN Arnaud.

Etaient absents : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

Etaient excusés : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2025 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget « Assainissement collectif », par délibération N° 2026 0212 01 du 12 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation 2025 de :	330 626,80 €
- Un excédent reporté de :	2 674 482,13 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé de :	3 005 108,93 €

- Un déficit d'investissement 2025 de :	- 264 673,72 €
- Un excédent reporté de :	53 483,97 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 211 189,75 €

-Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'exploitation,

-Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 comme suit :

-Résultat d'exploitation en excédent au 31/12/2025 :	3 005 108,93 €
• Affectation de résultat à l'article R 1068	211 189,75 €
• Résultat reporté en recettes d'exploitation (R002)	2 793 919,18 €
-Résultat reporté en dépenses d'investissement (D001)	211 189,75 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric

Le Président,



A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Francis LE GOFF

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	32
Présents :	19
Votants :	20
Nombre de suffrages :	
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-six, le douze février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Date de convocation
04/02/2026

Procuration : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M. VOISIN Arnaud.

Date d'affichage
04/02/2026

Etaient absents : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 25/02/2026

Etaient excusés : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

Et publication du :
25/02/2026

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2025 : BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget « Assainissement non collectif », par délibération N° 2026 0212 02 du 12 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un déficit d'exploitation 2025 de :	- 5 147,26 €
- Un excédent reporté de :	8 920,64 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé de :	3 773,38 €

- Un excédent d'investissement 2025 de :	3 307,68 €
- Un excédent reporté de :	9 923,04 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	13 230,72 €

- Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'exploitation.

- Qu'aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- 1- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2025 soit **3 773,38 €** au compte **R002** de la section d'exploitation **du budget primitif 2026.**
- 2- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'investissement 2025 soit **13 230,72 €** au compte **R001** de la section d'investissement **du budget primitif 2026.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines.

Francis LE GOFF

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice :	32
Présents :	19
Votants :	20
Nombre de suffrages :	
Pour :	18
Contre :	2
Abstention :	0

Date de convocation
04/02/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
25/02/2026

Et publication du :
25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procuration : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M. VOISIN Arnaud.

Etaient absents : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

Etaient excusés : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 et FONGIBLITÉ DES CRÉDITS : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 18 décembre 2025 et la délibération n° 2025 1218 02 du Comité Syndical adoptant le Rapport d'Orientations Budgétaires pour le budget Assainissement Collectif,

CONSIDÉRANT la délibération n° 2026 0212 01 adoptant, lors de la présente séance, le Compte Financier Unique du budget Assainissement Collectif,

CONSIDÉRANT la délibération d'affectation des résultats N° 2026 0212 03 adoptée lors de la présente séance,

CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité.

2 voix contre : M. LEMAITRE Francis, M. THEVIN Damien

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Collectif » 2026, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

Investissement

Dépenses : 3 948 023,06

Recettes : 3 948 023,06

Fonctionnement

Dépenses : 7 109 691,94

Recettes : 7 109 691,94

Four rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	3 948 023,06	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	3 948 023,06	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	7 109 691,94	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	7 109 691,94	(dont 0,00 de RAR)

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à charge pour lui d'en d'informer le Comité Syndical lors de sa plus proche séance.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric
Le Président,



Francis LE GOFF

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice : 32	
Présents : 19	
Votants : 20	
Nombre de suffrages :	
Pour : 20	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Date de convocation
04/02/2026

Date d'affichage
04/02/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 25/02/2026

Et publication du : 25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

Etaient présents : M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DURAND Sylvain, M. JACQUES Bernard, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, Mme LOBSTEIN Annie, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

Procuration : Mme CHANCEL Françoise donne pouvoir à M. VOISIN Arnaud.

Etaient absents : Mme BRIOT Julie, M. DUCROCQ Jean, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, M. JOUIN Dominique, M. LEMOINE Jérôme, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, M. TUFFIER Sébastien.

Etaient excusés : Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JOUFFROY Laurent.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 et FONGIBILITÉ DES CRÉDITS : BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 18 décembre 2025 et la délibération n° 2025 1218 03 du Comité Syndical adoptant le Rapport d'Orientations Budgétaires pour le budget ANC,

CONSIDÉRANT la délibération n° 2026 0212 02 adoptant, lors de cette séance, le Compte Financier Unique du budget Assainissement Non Collectif,

CONSIDÉRANT la délibération d'affectation des résultats N° 2026 0212 04 adoptée lors de la présente séance,

CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Non Collectif » 2026, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

Investissement

Dépenses : 16 538,40

Recettes : 16 538,40

Fonctionnement

Dépenses : 7 873,48

Recettes : 7 873,48

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 16 538,40 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 16 538,40 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 7 873,48 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 7 873,48 (dont 0,00 de RAR)

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à charge pour lui d'en d'informer le Comité Syndical lors de sa plus proche séance.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric

Le Président,



Francis LE GOFF